



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2011

La séance est ouverte à 20h.30, par M. Jean-Pierre GAILLARD, président.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN, Céline MARECHAL et Gloria ROSENBERG, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. GAILLARD souhaite la bienvenue et espère que tout le monde a passé de bonnes vacances.

Ordre du jour

- 1) Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai 2011, de la séance d'installation du 6 juin 2011 et de la séance extraordinaire du 16 juin 2011 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Nomination du président et vice-président du local de vote pour 2012 ;
- 5) Propositions de motions et de résolutions ;
- 6) Rapports des commissions ;
- 7) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 8) Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Mettre le sujet «gravières» à l'OJ du jour de la prochaine séance du CM : 5 contre / 2 abst. / 6 pour
- Mandater la commission travaux pour le dossier « manège d'Avusy » : 10 pour / 1 abst. / 1 contre
- Reporter la discussion sur la possibilité de construire sur la parcelle Zimmermann à Champlong à la commission travaux
- Mandater la commission environnement sur la question des herbicides : 10 pour / 2 abst.

1. Approbation des procès-verbaux précédents

1.1 Séance ordinaire du 9 mai 2011

Les conseillers n'ont pas de remarques.

Le procès-verbal est accepté avec 11 voix pour et une abstention (M. ETIENNE).

1.2 Séance d'installation du 6 juin 2011

Les conseillers n'ont pas de remarques.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

1.3 Séance extraordinaire du 16 juin 2011

M. ETIENNE : page 2, 3^{ème} paragraphe depuis la fin : ce n'est pas préparera un mémo, mais **a préparé**. Mémo qui a été distribué sous le point « Questions et divers ».

Pour réagir à la réponse de M. JEMMELY qui dit qu'il n'est pas possible d'expulser l'entreprise Maury. M. ETIENNE insiste sur le fait que ce n'est pas l'avis de M^e MEGEVAND, qu'il a eu l'occasion de rencontrer.

Page 3, 4^{ème} paragraphe : après « sous pression », rajouter « c'est pourquoi nous aborderons ce point sous les divers. »

Page 9, point 8.8, 1^{er} paragraphe : « ...sur les gravières. Il distribue un mémo aux conseillers. »

Point 8.8, 7^{ème} paragraphe : « le traitement des matériaux inertes extérieurs ne peut pas être fait dans les gravières » et non pas ne peut pas servir de recyclage.

6 paragraphes plus bas : « vu le soutien des milieux économiques. »

Page 10, fin du 2^{ème} paragraphe, dernière phrase, rajouter « Avec le projet de loi 10702, son activité.... ».

Les conseillers n'ayant pas d'autres modifications à apporter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Information sur les projets de constitution : les premières lectures des avant-projets sont en cours. Pour les conseillers intéressés, M. GAILLARD tient les dates de ces lectures à disposition.

2.2 Soirée d'information et d'échange destinée aux conseillers municipaux mercredi 21 septembre de 18h. à 21h. En principe les conseillers ont reçu l'information.

2.3 Décisions prises par l'ACG : seront abordées dans les divers.

2.4 M. GAILLARD a reçu de la part de M. JUNGO, membre du bureau, une demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil municipal d'aujourd'hui, sur le sujet des gravières et des deux projets de loi s'y rapportant.

La majorité des membres du bureau ne souhaitait pas ajouter ce point à l'ordre du jour de ce soir. Comment devons-nous procéder ?

Pour M. JUNGO, il lui paraît normal de pouvoir rajouter un point à un ordre du jour, pour autant qu'il rentre dans le mandat du Conseil.

Pour M. GOY, l'ordre du jour existe pour que les conseillers puissent se préparer. S'il s'agit d'un sujet consistant, ce n'est pas l'idéal de le rajouter à la dernière minute.

M. JUNGO rappelle que la demande a été faite à plusieurs reprises au sein du bureau du Conseil, y compris avant l'été, sans succès.

M. FLECK pense qu'il faut d'abord demander si le Conseil souhaite entrer en matière et si oui, poser la question.

M. JUNGO dit que pour cela, il faudrait d'abord pouvoir aborder le sujet...

M. JEMMELY rappelle que le bureau du Conseil a été mis sur pied pour entre autre, organiser les ordres du jour. Un représentant par groupe en fait partie pour que le tout soit équitable. Cette question a été abordée lors de la dernière réunion. Les deux autres groupes n'étaient pas d'accord d'ajouter ce point et le groupe de l'Ouverture n'a pas insisté. De plus, au niveau de la réglementation sur les communes, M. JEMMELY n'est pas persuadé que nous puissions rajouter un point à l'ordre du jour pendant la séance.

M. ETIENNE relève que cette demande a été protocolée dans le procès-verbal de la séance du 16 juin dernier, d'où la démarche. Libre à vous de l'accepter ou non.

Si cette demande n'est pas acceptée, le groupe de l'Ouverture va demander une convocation pour une séance extraordinaire.

De plus, selon l'article 35 du règlement du Conseil municipal, il n'est pas exclu de pouvoir changer l'ordre du jour.

M. le Maire attire l'attention sur le fait que l'article 35 traite des résolutions. De plus, M. JEMMELY n'apprécie pas le ton employé par M. ETIENNE, qui ressemble à une menace.

M. ETIENNE ne veut pas que ça soit perçu comme une menace. Simplement la volonté de parler de ce sujet en séance du Conseil municipal.

M. GOY est convaincu que ce n'est pas un sujet à éluder et il faut le porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. JUNGO informe que lors du bureau, il lui a été dit que des rapports, des informations sur ces gravières devaient nous parvenir incessamment sous peu. Ce n'est pas le cas. Jusqu'à quand allons-nous attendre ?

M. JEMMELY : nous ne sommes pas le Grand-Conseil ! Ces rapports de commissions étaient annoncés pour le 6 septembre. Aux dernières nouvelles, ils sont reportés au mois d'octobre, voire à la fin de l'année.

M. JUNGO pense que nous ne sommes pas obligés d'attendre ces rapports.

M. GAILLARD rappelle que lors de la législature précédente, un groupe de travail constitué des parties concernées, avait été mis sur pied. Il est tout à fait possible de le réactiver.

Pour M. JUNGO, ça ne vaut pas la peine. Nous connaissons les problèmes et l'historique.

Pour revenir aux projets de loi, M. ETIENNE insiste sur le fait que si nous voulons les influencer, il faut pouvoir contacter les députés, préparer des amendements et ne pas attendre fin octobre.

Un planning nous pousse, et si nous voulons avoir une petite influence dans cette prise de décision, il faut absolument aller de l'avant.

M. GOY : il faudrait pouvoir prendre connaissance des rapports pour préparer des amendements plus pertinents.

Personnellement, l'idée de réactiver le groupe de travail le séduit car il concerne tous les acteurs. Tout le monde y est représenté.

M. FLECK qui a fait partie du groupe de travail, se rappelle que les personnes présentes écoutaient essentiellement les hauts dirigeants ! Les projets de loi n'existaient pas encore à cette époque. Il s'interroge sur les possibilités d'agir d'ici la fin de l'année.

Concernant la proposition de l'Ouverture, M. FLECK est prêt à faire une entorse au règlement, afin que le Conseil se prononce sur l'opportunité de débattre de la question lors de la prochaine séance.

A ce stade de la discussion, M. GAILLARD demande si les conseillers veulent débattre de ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil municipal ?

5 contre / 2 abstentions / 5 pour

Au vu de l'égalité, M. GAILLARD, président du Conseil, se prononce en faveur du débat sur ce point lors de la prochaine séance. Ce qui laisse le temps aux conseillers de prendre correctement connaissance du tout.

La décision ne satisfaisant pas le groupe de l'Ouverture, M. JUNGO transmet la demande de convocation d'une séance extraordinaire.

Le temps presse, il faut agir !

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Garderie de Sézegnin

Les locaux ont été mis à disposition dans les délais. M. JEMMELY regrette de n'avoir reçu aucun remerciement de la part de la garderie, surtout qu'il ne s'agissait pas d'un simple rafraîchissement. Il y a pour plus de Fr. 70'000,-- de travaux.

3.2 Ptites Assiettes

Afin de dissiper tout malentendu, M. JEMMELY aborde la situation actuelle des Ptites Assiettes.

La mairie a été contactée par le comité car cette association n'arrive plus à trouver des bénévoles. Il a demandé si la commune pouvait leur mettre à disposition du personnel communal et a également lancé un appel auprès de l'APEA. De notre côté, nous avons déposé une demande auprès de la fondation d'Aigues-Vertes, mais il faut compter sur un préavis de 6 mois. Trois autres personnes ont répondu, une injoignable, une autre demandait Fr. 60,--/h. et Monique JEMMELY, qui a proposé son aide contre une rémunération de Fr. 20,--/h., tarif appliqué aux jeunes qui travaillent l'été.

Solution que nous avons prise dans l'urgence. En contrepartie, les Ptites Assiettes reverseront leur bénéfice annuel à la commune, si bénéfice il y a, pour compenser une partie de ce salaire.

M. GOY demande s'il s'agit d'un engagement temporaire ?

M. JEMMELY : oui. Nous attendons la réponse d'Aigues-Vertes.

Mme ROSENBERG remercie Mme JEMMELY de s'être proposée, car il s'agit d'un gros travail et c'est agréable d'avoir quelqu'un de fixe.

M. ETIENNE trouve que la décision est bonne mais que le salaire est faible, d'autant qu'il s'agit d'une période de courte durée. Cette rémunération mériterait d'être rehaussée.

M. JEMMELY dit que le salaire est difficile à déterminer puisqu'il a toujours été question de bénévoles. Mais cela devient vraiment compliqué de trouver des volontaires pour trois heures par jour.

M. BONAITI demande si nous arrivons à savoir pourquoi nous ne trouvons plus de bénévoles ?

M. JEMMELY : non.

Mme HALDEMANN : comment cela va-t-il se passer à long terme ? Qui va rémunérer la personne qui sera engagée ?

M. JEMMELY : pour l'instant, la commune.

M. GOY : il ne faudrait pas que la situation actuelle perdure. Le jour où une personne est engagée en fixe, prévoir une réévaluation du poste.

Mme ROSENBERG précise que ce n'est pas vraiment qu'il y a moins de bénévoles, mais il y a surtout plus d'enfants qui sont inscrits.

M. BUBLOZ pense que la commission sociale pourrait étudier ce dossier, afin de déterminer le salaire approprié.

M. GARDI relève que la fixation du salaire est une affaire de l'Exécutif.

M. MEYER attire l'attention sur l'importance de trouver un juste milieu entre les bénévoles et les salariés, car personnellement, il ne trouve pas normal que certains soient payés et d'autres pas. Pourquoi ne pas allouer la somme symbolique de Fr. 5.--/h. à tout le monde, ce qui leur permettrait de se faire un bon resto ou une sortie.

Pour clore ce point, M. GARDI reste convaincu que cette problématique doit être approfondie et qu'elle n'est pas du ressort du Conseil municipal. L'Exécutif et l'association doivent réfléchir ensemble.

3.3 Manège d'Avusy

M. JEMMELY a été approché par Me MEGEVAND, et le nouveau directeur du manège est venu se présenter en mairie. Sa démarche était aussi de connaître la tendance du nouveau Conseil municipal vis-à-vis de la possibilité de déclasser cette zone en zone sportive.

Il faut savoir également que le manège est en vente alors que certaines installations sont censées être démolies !

La manœuvre est délicate, car d'un côté on nous demande quelque chose et de l'autre, nous apprenons que le manège est en vente, sans compter qu'avec un avis de démolition, M. le Maire a peine à croire qu'une vente sera réalisable.

M. JEMMELY demande aux conseillers s'ils veulent remettre cette question en commission ou en discuter maintenant.

M. MEYER ne pense pas qu'il est utile de rediscuter de tout cela. Des gens autour de cette table ont eu le courage de se battre contre ce qui a été fait à cet emplacement et il faut respecter leurs actes.

Personnellement, M. ETIENNE dit qu'il faudrait voir les intérêts que la commune pourrait en retirer (comme le biogaz, par exemple). C'est clair que M. MEEUS n'a pas respecté les procédures, mais il a déjà été sanctionné par une amende.

Nous pouvons bien évidemment rejeter le tout, mais les travaux entrepris correspondent à l'activité du bâtiment. Le déclassement régulariserait la situation du manège qui, à l'époque, a été construit sur une zone où il n'aurait pas dû être. L'amende quant à elle, répond aux travaux exécutés sans ou contre les autorisations.

M. GOY est totalement opposé à ce que la commune tire profit d'une situation délictueuse.

M. FLECK rappelle que ce débat a déjà eu lieu lors de la précédente législature et les conseillers de l'époque ont butté sur la même question, à savoir si la commune était prête à

entrer en négociation. Alors que nous étions pratiquement prêts à entrer en matière sur des négociations possibles, une décision a été prise à la majorité de ne pas entrer en matière, justifiant qu'il est trop facile de faire comme bon lui semble et de mettre le gens devant le fait accompli, pour discuter.

Les deux positions se discutent : la pragmatique et l'intransigeante.

M. GAILLARD propose que la commission travaux / aménagement soit mandatée pour parler de ce point.

1 contre / 1 abstention / 10 pour

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que Me MEGEVAND va poursuivre son action en vue du déclassement de cette zone en zone sportive et souligne que tous les autres cas similaires ont été gagnés.

Mme ROSENBERG demande ce que cela va changer ?

M. ETIENNE : simplement la régularisation de l'ancienne situation du manège.

Personnellement, M. GAILLARD a l'impression que si nous laissons faire, nous ouvrirons une porte à d'autres cas.

3.4 La résolution contre les gravières signée par l'ensemble des communes de La Champagne est distribuée aux conseillers.

3.5 Bâtiments de Sézegin

M. JEMMELY a de la peine à y croire, mais le déménagement est toujours prévu pour le 15 octobre prochain.

Une situation sur les surcoûts par bâtiment a été demandée.

Pour la salle communale il s'élève à Fr. 352'000,-- et pour la mairie à Fr. 118'000,--, soit un total de Fr. 470'000,--.

Suite à cela, les ingénieurs ont été convoqués en mairie, afin de nous expliquer les détails de ces surcoûts. Détails que M. le Maire explique aux conseillers.

La question était aussi de savoir si nous étions au bout de nos surprises ?

Réponse : oui, mais nous ne sommes pas à l'abri.

Mme ROSENBERG demande si les architectes ne sont pas censés informer des dépassements au fur et à mesure ?

M. JEMMELY : le 90 % de ces travaux ont été adjugés avec des avenants, avant la nouvelle législature. Certains ont été avalisés par la commission travaux. Ce ne sont donc pas réellement des surprises. Notre étonnement vient plutôt du fait que nous sommes avertis en cours ou à la fin de chantier, ce qui est fort désagréable.

M. MEYER demande s'il s'agit des mêmes travaux discutés lors de la dernière séance, car il faut surtout parler des nouveaux dépassements !

M. JEMMELY : ce qui vient s'ajouter aux dépassements discutés la dernière fois est la somme de Fr. 26'000,-- de l'agrandissement de la salle du Conseil et Fr. 63'000,-- pour les modifications. Les aménagements extérieurs du bâtiment de la mairie, les crépissages : beaucoup de choses n'étaient pas prévues dans l'enveloppe de base qui se montait à 8 millions.

Pour reprendre ce que l'architecte nous a dit, le prix du m³ SIA a été surévalué pour ne justement pas avoir de surprise. De plus, il a supprimé le % qui concerne les divers et imprévus (ce qu'il n'aurait jamais dû faire) pour équilibrer les coûts. M. HOLDENER nous a finalement avoué la dernière fois, que son bureau avait sous estimé le chantier.

M. GAILLARD précise que des chiffres ont été articulés pour la suppression des piliers, le renforcement de la dalle, mais à aucun moment il n'a été question de la ventilation du plafond.

M. GOY pense que nous avons dans nos mains des arguments pour négocier.

M. MEYER : négocier quoi ? Les entreprises ont exécuté le travail, c'est normal que nous les payons. C'est au niveau des honoraires de l'architecte qu'il faudrait discuter. A lui de prendre ses responsabilités. C'est lui le professionnel.

M. FLECK : un dépassement de 6 % est normal pour une rénovation. La grosse erreur et de ne pas l'avoir spécifié noir sur blanc.

M. MEYER insiste sur le fait que l'architecte est le professionnel, chacun ses responsabilités. Il n'a pas voulu laisser les 10 % de divers et imprévus car il avait surestimé le m³ SIA, c'est son problème, pas le nôtre.

M. FLECK attire l'attention sur le fait qu'il faut dissocier les parts négociables des autres.

M. JEMMELY va essayer de négocier les honoraires de l'architecte, sans garantie...

3.6 Parcelle Zimmermann à Champlong

Des promoteurs nous ont approchés pour un projet de construction d'un lotissement d'immeubles sur la parcelle Zimmermann à Champlong, derrière l'immeuble. Le but de cette visite était de savoir si le Conseil municipal était prêt à entrer en matière.

Il faut savoir que des moratoires existent pour les rendre à l'agriculture, en échange d'une parcelle sur notre commune. Cette mention figure dans le plan directeur. Actuellement, il s'agit d'une parcelle agricole en 4b de développement.

L'idée est de porter cette question en commission aménagement, afin de voir si ce projet pourrait être viable.

M. ETIENNE précise que le moratoire vient du fait qu'à l'époque, M. GROBET avait demandé une densification des zones 4b protégées. La commune avait accepté cette densification sous condition que le développement des habitants ne soit pas trop rapide au niveau de notre commune. Par deux fois, nous avons renouvelé ce moratoire d'une validité de 10 ans.

En ce qui concerne la possibilité de remettre cette parcelle en zone agricole en échange d'une autre, il n'a été question que de discussion, jamais de décision au niveau du Conseil municipal, cette parcelle n'étant pas disposée favorablement par rapport aux transports publics et son accessibilité par rapport aux voies existantes.

M. GARDI informe que si les conseillers décident d'entrer en matière, nous serons obligés de prévoir un PLQ. L'Etat devra ensuite donner son aval. Les promoteurs ne pourront pas construire ce qu'ils veulent.

M. FLECK : les promoteurs sont venus prendre la température pour savoir si cela vaut la peine d'acheter le terrain ou pas.

M. ETIENNE pense que c'est surtout parce que s'ils n'ont pas le soutien de la commune, leur projet va aller plus lentement et leur coûter plus cher.

En ce qui concerne la densité, nous connaissons la volonté de l'Etat. Elle ne sera pas équivalente à ce que nous avons actuellement sur la commune d'Avusy.

M. FLECK attire l'attention sur le fait que ces personnes étaient ouvertes à toute discussion sur la nature de ces logements. Ils pensaient plutôt à des coopératives, voire des HLM.

M. GARDI informe que les terrains en question sont classés en zone polluée pour l'Etat. Nous ne savons donc pas s'il est réellement possible de construire ou pas. Il faudrait dans un premier temps la dépolluer et selon le coût...

M. BUBLOZ demande ce qu'ils pourraient construire si ce périmètre n'était pas en zone polluée ?

M. GARDI : c'est pourquoi cette zone ferait l'objet d'un PLQ. L'Etat et la commune devraient se prononcer sur la densification.

M. ETIENNE : sur notre commune, la zone 4b protégée correspond à du 0,5. Il n'existe pas de limite dans la loi, mais il faut s'attendre en tout cas à du 0,8.

3.7 Délibération du Conseil municipal du 9 mai 2011 sur la modification de l'article 8 du règlement du Conseil : L'arrêté du Conseil d'Etat est parvenu à la mairie.

3.8 Sun Power

Nous n'avons pas abandonné l'idée d'installer des panneaux solaires sur le toit de la mairie. Ce projet est en cours.

Dans un premier temps, nous avons reçu cette association qui avait été contactée à l'époque.

Un rendez-vous est également pris avec les SIG.

3.9 Piste cyclable route de Sézegnin

De notre côté, nous avons donné notre feu vert et signé les papiers nécessaires.

Le projet est bloqué car Hubert DETHURENS, maire de Laconnex, est fâché avec l'Etat et ne veut pas signer les papiers.

M. JEMMELY essaie de le convaincre, mais ce n'est pas facile.

3.10 Zone artisanale d'Eaumorte

Les communes concernées ont rendez-vous d'ici 15 à 20 jours.

Les négociations repartent.

3.11 Sécurité routière – concours BPA

Le dossier a été déposé dans les temps.

M. GARDI remercie toutes les personnes qui ont œuvrés pour le mener à bien.

3.12 Signalisation mal placée à la route du Pré-Recoux et au chemin de Cusinand

Les panneaux ont été déplacés avant la rentrée scolaire.

3.13 Chaleur dans la nouvelle école

Les travaux ont été réalisés durant les vacances.

3.14 Bornes au chemin des Quoattes

Nous avons pu nous rendre compte que ces bornes n'étaient pas la bonne solution. Il a été décidé de les supprimer.

Parallèlement des devis ont été demandés pour trouver d'autres solutions.

Cette question sera renvoyée en commission travaux.

3.15 Chemins communaux

La commission travaux doit fixer les priorités, afin que nous puissions aller de l'avant.

3.16 Sécurité routière – descente de la douane

Tout est OK et les travaux devraient débuter encore en septembre.

3.17 Déchetteries

Deux autorisations définitives ont été reçues (Creux-du-Loup / Traversins / Fiolages et Avusy). Les travaux ont été adjugés à l'entreprise Duvillard.

Reste l'autorisation pour les containers-terriers d'Athenaz, bloquée par la commission des monuments et des sites qui ne veut pas que ces containers soient adossés à l'ancien local des pompes.

Le projet sera modifié et les containers seront orientés côté panneau d'affichage.

3.18 Dates diverses

- Mardi 18.10.11 à 18h.30 Nouveaux habitants Foyer (tous)
- Mardi 29.11.11 à 19h.00 Promotions civiques Mairie de Sézegnin (commission sociale)
- Mardi 20.12.11 à 18h.00 Noël des aînés Salle de Sézegnin (tous)

3.19 Réunion du bus scolaire

Pour les nouveaux conseillers, M. FLECK rappelle que ce bus est en priorité mis à disposition de l'école par la commune.

Il est depuis plusieurs années, mis à la disposition de l'association du transport scolaire pour amener les enfants à l'école ou à la maison (4 trajets).

La réunion annuelle sert à organiser le planning des parents conducteurs, qui fonctionnent de manière bénévole.

Il faut bien se rendre compte que ce bus n'est plus tout neuf et que son remplacement sera certainement mis à l'ordre du jour d'un Conseil municipal prochainement, car il s'agit d'une dépense de plus ou moins Fr. 70'000,- qu'il faudra prévoir au budget.

A l'heure actuelle, il ne faut pas de permis spécial pour conduire ce bus. Dès 2013, tout conducteur de ce genre de véhicule devra suivre des cours dans le but d'obtenir un certificat de capacité, d'une validité de 3 ans.

Les transports scolaires pourraient être remis en question à ce moment-là, les parents ne souhaitant pas forcément suivre ces cours.

A suivre.

3.20 Mamans de jour

Afin de situer le sujet, M. FLECK lit un passage d'un PV de séance du CM du 31.03.09, qui spécifie que notre commune est partie prenante de l'association Le Couffin, que nous subventionnons avec les six autres communes de La Champagne.

La commission sociale et jeunesse de l'ACG travaille sur le projet de réorientation de la loi qui veut que les communes s'organisent pour l'accueil de jour en favorisant des structures

d'accueil, en régularisant les mamans de jour, notamment par un contrat de travail, avec le versement d'un salaire et en imposant des périodes de vacances.

Ce message n'a pas bien passé.

Il a été décidé que selon le nombre de places de crèches qui nous sont facturées, une subvention sera reversée aux structures d'accueil de la commune où sont domiciliées les mamans de jour. Cet élément aurait un impact considérable sur notre budget. Pour l'instant, ce n'est pas le cas, car ce projet est resté au stade de la discussion.

Il faut savoir que la professionnalisation de cette structure reste facultative, mais nous avons deux options :

- a. Nous ne bougeons pas, mais nous perdons la péréquation financière et nous risquons de paraître aussi moins sérieux, où
- b. Nous professionnalisons à travers une caisse centrale et nous voyons le poste prévu pour la petite enfance exploser, car il passerait pour l'ensemble des communes de Fr. 27'000,- à Fr. 277'000,-, ce qui représente pour nous de passer de Fr. 4'000,- à Fr. 25'000,-.

Lors de cette réunion, il a été décidé de ne rien faire et d'étudier tout cela dans une année.

Autre sujet qui concerne cette fois-ci les communes : la création des places de crèche qui font cruellement défaut.

3.23 Exercice de sauvetage à Epeisses

Les enfants de la 4P à la 6P du canton de Genève étaient invités à participer à cet exercice.

Nous sommes la seule commune à avoir répondu !

Nous avons été très bien reçus et les enfants ont été enchantés par cette démonstration. Les parents aussi.

3.24 Rencontre avec les hauts fonctionnaires de police

Lors de cette rencontre, nous avons eu le droit à beaucoup de statistiques. Au niveau de la police, l'augmentation des délits et des crimes a engendré des réflexions qui ont abouti à la création de brigades d'intervention.

But de ces brigades : réactions plus rapides et plus ciblées.

Lors de cette séance, nous avons demandé ce que nous devons faire au niveau de la commune, pour gérer les incivilités en tout genre. La réponse résumée est : « démerdez-vous ! »

Mme ROSENBERG relève que ce qui a également été dit est que la collaboration et la coordination entre les services de police et les gardes-frontières fait défaut.

4. Nomination du président et vice-président du local de vote pour 2012

Seul le groupe de l'Entente a des propositions (personnes pas encore contactées). Il s'agit de :

Thierry MORENO, Jérôme VAUCHER, Corinne BOUCHETEMBLE, Hubert ZAHND et Laetitia BECK.

M. GOY attire l'attention sur le fait que l'organisation du bureau de vote n'a pas bien fonctionné cette année. Il faudrait réfléchir pour trouver un moyen de fidéliser les gens qui s'engagent, quitte à les épauler.

M. JUNGO : sans compter que les personnes convoquées pour aider ont toutes des bonnes excuses pour ne pas venir.

5. Propositions de motions et résolutions

Néant.

6. Rapports des commissions

6.1 Commission sociale

Cette commission a fait connaissance de ses nouveaux membres. Un résumé des sujets réalisés ou en cours depuis la précédente législature a également été présenté.

La commission a été approchée par les organisatrices des Fenêtres de l'Avent pour que la Mairie participe. Le choix s'est porté sur le mardi 13 décembre à 18h.00, avant la séance du Conseil municipal.

M. JEMMELY n'y voit pas d'objection, pour autant que ce ne soit pas au personnel communal de préparer cette soirée. C'est aux conseillers de s'investir et d'en prendre la responsabilité.

Message bien reçu.

6.2 Commission environnement

Cette réunion a permis de transmettre les dossiers en cours.

Les membres de la commission souhaiteraient obtenir les chiffres des différentes consommations par bâtiments (électrique, mazout, eau).

Ils aimeraient également avoir des explications ou schémas sur le type de raccordement de la chambre froide, la récupération de chaleur, etc.

M. GARDI précise que les consommations SIG peuvent uniquement s'obtenir annuellement.

M. ETIENNE demande si cela pourrait être faisable de notre côté.

M. GARDI : il faudrait une clé d'accès et encore savoir qui, quoi, comment.

6.3 Ensemble des commissions

M. GAILLARD transmet la liste de tous les dossiers en cours par commission, avec le nom des présidents et vice-présidents de l'ancienne législature.

Il remercie Mme ROSENBERG de bien vouloir transmettre la trame correspondante au suivi des dossiers et des projets dans les commissions.

Une trame pour la mise en forme des procès-verbaux suivra également.

7. Fixation des dates des prochaines commissions

- Lundi 26.09.11 à 20h.30 commission travaux - mairie
- Lundi 03.10.11 à 18h.30 commission sociale - mairie (avec les responsables du BUPP)
- Jeudi 06.10.11 à 18h.00 commission finances - mairie
- Lundi 10.10.11 à 20h.30 commission environnement - mairie
- Lundi 17.10.11 à 18h.00 commission civisme – mairie (à confirmer)
- Mardi 01.11.11 à 18h.30 commission économie – mairie (Sézegnin)

8. Questions et divers

- 8.1 M. GAILLARD demande aux présidents des commissions de bien vouloir transmettre au secrétariat de la mairie s'ils ont des projets à prévoir au budget, d'ici au 30 septembre prochain.
- Pour la commission travaux, ne pas oublier de prévoir l'entretien des routes.
- Pour l'administration Fr. 1'500.-- (acquisition d'ipad).
- 8.2 Décisions de l'ACG
- M. GAILLARD rappelle que les décisions de l'ACG peuvent depuis peu, faire l'objet d'une opposition des conseils municipaux des communes. La donne peut être changée si le 2/3 des communes ou 1/3 si cela équivaut à la moitié de la population du canton, n'est pas d'accord avec les décisions de l'ACG.
- Les conseillers sont d'accord pour l'ensemble des sujets. La décision qui porte sur le réseau informatique soulève la question du prix, en effet, M. ETIENNE trouve que cette prestation est onéreuse.
- Au sujet de la fibre optique, M. GARDI précise que les communes profitent de certains travaux pour la poser. Le financement peut se faire de plusieurs manières.
- Cela étant et dès à présent, les décisions de l'ACG seront distribuées aux représentants des groupes qui siègent au bureau du Conseil et eux se chargeront de les faire suivre.
- M. ETIENNE préfère que tout le monde reçoive ces informations par e-mail et transmette ses remarques au représentant de groupe qui est au bureau.
- 8.3 Bulletin communal : M. JEMMELY aimerait que les conseillers s'investissent. Le délai est reporté au 30 septembre.
- M. GANGLOFF demande aux conseilles de s'exprimer. C'est apprécié !
- M. ETIENNE voulait écrire un article sur les gravières, mais ça lui a été refusé.
- M. JEMMELY : oui, car la commission environnement n'a pas de mandat.
- Pour la sortie environnement, M. GOY contactera M. LUGRIN et M. JEMMELY regardera pour trouver des photos.
- 8.4 Gestion indemnités des conseillers municipaux : la somme était gardée sur un compte en prévision du voyage, mais la gestion commence à être compliquée. Remboursement aux conseillers qui ne participent pas, prorata, etc.
- La question est de savoir si les conseillers veulent garder ce fonds commun ou s'ils désirent que leurs indemnités leur soient versées et eux gèrent le paiement du voyage ?
- A discuter lors de la prochaine réunion du bureau.
- 8.5 Mme HALDEMANN demande si une Vogue sera organisée en 2012 ?
- M. BRÜDERLIN : un comité va se former. La présidente de la Vogue est Margot MEYER et une réunion est agendée au 25 septembre chez CASA.
- 8.6 Pour reprendre ce qui a été dit lors de la dernière séance, M. ETIENNE aimerait savoir de quelles nouveautés il s'agit quant au fonctionnement ?
- M. JEMMELY : tout se met gentiment en place. Et l'Exécutif n'hésitera pas à les communiquer le moment venu.
- 8.7 M. ETIENNE : qu'en est-il de la rencontre avec M. MAURY. Pouvons-nous avoir un résumé de la discussion ?
- M. JEMMELY a pris connaissance de l'historique de la gravière, car il n'était pas au courant de tout. M. MAURY a remis un document qui explique ce qu'est la gravière MAURY, comment cela se passe, l'historique. Nous avons aussi parlé du remblayage de la gravière de Champlong.
- 8.8 Mme ROSENBERG informe qu'elle ne sera pas à Genève du 5 au 31 décembre 2011.
- 8.9 Mme ROSENBERG transmet aux conseillers le résultat de sa demande à l'Etat au sujet de l'utilisation des herbicides.

Elle pense qu'il serait utile d'envoyer un tout-ménage, car ces indications s'adressent également aux privés.

M. JEMMELY a pris connaissance de ces documents et aimerait savoir ce que M. ZOSSO nous propose ? Si le Conseil municipal est d'accord d'allouer des fonds supplémentaires pour avoir l'aide d'une personne qui s'occupe des mauvaises herbes aux ciseaux et de les brûler au chalumeau, pas de soucis.

Nous ne sommes pas la seule commune à utiliser des produits. Nous sommes une commune respectueuse de l'environnement, mais il n'est parfois pas possible de faire autrement qu'avec des herbicides.

Mme ROSENBERG ne blâme personne, elle aimerait simplement rectifier la situation.

M. GOY propose de mandater la commission environnement, car il y a certainement des solutions alternatives.

2 abstentions / 10 pour

8.10 Mme MARECHAL demande dans quel délai il est possible d'avoir les procès-verbaux plus rapidement ?

M. GANGLOFF : les procès-verbaux seront envoyés dans un délai maximum de 15 jours. Il rappelle pour le surplus, qu'un procès-verbal ne doit pas être du mot à mot.

8.11 M. JUNGO demande si l'Exécutif a eu des échos du discours du 1^{er} Août de M. WEISS ?

M. FLECK avait demandé de prendre connaissance de son discours et avait même demandé certaines modifications.

M. WEISS a complètement dévié de son discours initialement prévu.

Mme ROSENBERG fait remarquer qu'après le discours de M. WEISS une famille française qui était assise à sa table est partie car elle ne se sentait pas la bienvenue.

M. GOY trouve dommage, car il s'agit du problème de l'orateur, pas du nôtre.

M. ETIENNE ne pense pas qu'il faut en faire un plat.

8.12 Mme CERUTTI aimerait remercier l'Exécutif et le secrétariat pour le travail accompli durant la transition.

8.13 M. GOY remercie les organisateurs du 1^{er} Août. Quelques suggestions :

- Est-il possible de répartir une chorale dans la population pour l'Hymne national ?
- Est-il possible de s'organiser avec les autres communes pour le tir du feu d'artifice ?

M. JEMMELY : un créneau horaire entre 22h. et 22h20 doit être respecté.

8.14 M. GOY prie d'ores et déjà d'excuser son absence au Noël des aînés.

8.15 M. FLECK ne voudrait pas que les conseillers oublient que la commission sociale et scolaire est en réalité la commission sociale, scolaire et culture.

8.16 M. FLECK rappelle aux conseillers que les idées de personnes à féliciter pour les mérites avusiens sont les bienvenues, cela concerne toutes personnes méritantes.

Des noms nous sont déjà parvenus.

M. GOY : pourquoi ne pas faire un appel dans le bulletin communal ?

La séance est levée à 23h.00.

Un Conseiller :

Le Secrétaire :

Le Président du Conseil :